



CAPL du 04/12/2008

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En dépit du vote argumenté de la parité syndicale lors du CTPD du 18 novembre 2008 contre la remise en place d'une « structure » CDIF de deux agents à HIRSON, vous persistez dans l'aberration.

Par ailleurs, le 25 novembre 2008, lors du groupe de travail national CDI/CDIF, le bureau national du SNADGI-CGT est intervenu auprès de la Centrale pour demander la remise en place des CDIF sur le modèle existant au 31/08/2008, en citant tout particulièrement les anomalies rencontrées dans l'Aisne et le Cher.

Depuis le début, la position du SNADGI-CGT est constante et très claire : dans l'intérêt des agents, des missions et des conditions de travail, conformément aux directives de la DG, nous demandons le rétablissement du CDIF d'HIRSON selon sa situation antérieure.

Devant votre refus catégorique de revoir votre copie, les élus du SNADGI-CGT ne cautionneront pas ce projet en siégeant ce jour.

LAON, le 04 décembre 2008.